

A propos du vieil évêché

Autor(en): **Bonjour, Emile**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **28 (1920)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-22988>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Tels sont les humbles débuts de cette ville hospitalière. C'est bien peu de chose sans doute; c'est tout ce que l'historien peut tirer des trop rares documents qui nous restent. Trop heureux serons-nous si ces quelques pages ont pu évoquer devant l'imagination du lecteur un passé lointain.

Charles GILLIARD.

A PROPOS DU VIEIL ÉVÊCHÉ

Lausanne, le 19 novembre 1919.

A Monsieur le directeur de la

Revue Historique Vaudoise.

Monsieur,

Dans une étude sur le Musée historique du Vieux-Lausanne, publiée en tête de votre fascicule d'avril dernier, M. Arnold Bonard écrit ceci :

« Dès les débuts (de son existence), le Comité du Vieux-Lausanne a songé au Vieil Evêché pour y loger ses collections. Le 9 juin 1904 déjà, la Municipalité présentait au Conseil communal un préavis relatif à la transformation, dans ce but, de l'antique édifice. Le Conseil communal l'ajourna, sur la proposition de l'un de ses membres, *M. Emile Bonjour, qui proposa la démolition de l'édifice* et le prolongement de la terrasse de la Cathédrale jusqu'à la rue St-Etienne... »

Cette assertion n'est pas exacte. En réalité, à la séance du 9 mai 1905 du Conseil communal, au nom de quelques amis de la Cathédrale (parmi lesquels le regretté pasteur Vionnet, fondateur du Musée d'historiographie vaudoise), j'ai proposé de démolir l'annexe des prisons et de conserver la partie de l'Evêché classée parmi les monuments historiques, qui, à mon avis, « constituait un petit bijou »¹. Sur l'em-

¹ *Bulletin sténographique du Conseil communal*, année 1905, p. 465.

placement gagné, on aurait prolongé la terrasse de la Cathédrale et planté des arbres. A cet effet, j'ai présenté un amendement invitant la Municipalité « à étudier la démolition » de la partie de l'Evêché non classée, la continuation de la » promenade de la cathédrale sur l'emplacement devenu libre, » et l'installation de tous les services judiciaires lausannois » dans le bâtiment de l'Ecole industrielle ».

Cet amendement fut renvoyé à la commission par 27 voix contre 3.

Il ressort de son texte que je n'ai pas proposé la démolition de « l'antique édifice », ni de l'édifice tout court, mais seulement de l'annexe des prisons, qui était sans intérêt historique et non classée dans la liste des monuments protégés par la loi. Ce bâtiment, édifié au XVIII^{me} siècle, à ce que dit l'exposé des motifs municipal, ne comprenait au début qu'un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage. Limité à ces proportions, il ne devait pas nuire à l'aspect de la cathédrale. Malheureusement, il fut relevé d'un étage entre 1823 et 1824 et transformé de nouveau en 1837. C'est alors, sans doute, qu'il prit sa forme massive et disgracieuse et barra de ses lignes rectangulaires le charmant tableau qu'offrait la cathédrale vue du Grand-Pont et de Montbenon. Dans son exposé des motifs, la Municipalité ne prenait la défense de ce bâtiment que pour « des considérations d'ordre économique », parce que c'était « une construction solide, qui pourrait trouver un utile emploi ».

Si mon amendement avait été adopté, il est probable que la partie historique de l'Evêché eût été mise dix ans plus tôt à la disposition du Vieux-Lausanne. Il a eu tout au moins ce résultat d'empêcher la transformation de l'annexe des prisons en cette sorte de maison bernoise dont on nous avait présenté les plans et qui aurait prolongé pour longtemps l'existence de cette verrue.



La Cathédrale vue du Grand-Pont.

(Photographie de feu M. Paul Vionnet.)

Ce cliché montre l'effet disgracieux, devant la façade de la Cathédrale, du bâtiment rectangulaire édifié au XIX^m siècle pour servir de prison préventive.

Aujourd'hui encore, je reste partisan de la démolition de cette annexe sans intérêt historique et sans valeur architecturale et de la reconstruction des tours septentrionales abattues en 1707, qui, reliées au donjon, fourniraient de nouvelles salles au Vieux-Lausanne. Il suffit de s'arrêter quelques instants sur le Grand-Pont pour se rendre compte des avantages que cette modification apporterait à l'aspect général de la cathédrale.

Pour permettre à vos lecteurs de s'en faire une idée, je vous serais très obligé de reproduire en même temps que ces lignes l'excellent cliché ci-joint, exécuté d'après une photographie de M. Vionnet. Il démontre la nécessité de supprimer l'affreux écran qui masque la façade sud de la cathédrale.

J'espère encore qu'un jour ou l'autre les autorités municipales feront à l'esthétique de la Cité le sacrifice des « considérations économiques » qui les ont retenues jusqu'ici dans cette œuvre d'épuration.

Vous excuserez, Monsieur le directeur, la longueur de ces lignes ; mais je ne puis laisser créer, sous le couvert d'une étude qui a des apparences documentaires, la légende que j'ai proposé la démolition de notre vieil Evêché.

Agréez, Monsieur, avec mes remerciements pour l'insertion de cette lettre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Emile BONJOUR,
ancien conseiller communal.
